

ABONNEMENTS

Canada et États-Unis  
UN AN..... \$2.00  
SIX MOIS..... \$1.00  
Étranger (Union postale.)  
UN AN..... f. 13.50

# LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

Fondée par J.-P. Tardivel, le 14 juillet 1881

" VERITAS LIBERABIT VOS — LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES "

AVIS

TOUTE DEMANDE DE  
CHANGEMENT D'ADRESSE  
DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE  
DE L'ANCIENNE ADRESSE.

Bureaux :

CHEMIN SAINTE-FOY  
près Québec.

Téléphone : 1412

OMER HÉROUX, Rédacteur

PAUL TARDIVEL, Rédacteur-Gérant

N.-D. DE QUEBEC  
SAMEDI 21 OCTOBRE 1905

## PIE X ET LA FRANCE

Voici, traduites de l'italien, les paroles que le Pape a adressées le 29 septembre aux pèlerins français qui lui étaient présentés par Mgr Delamaire, évêque de Périgueux :

Je vous félicite des sentiments de vive foi dont vous êtes animés. La preuve de cette foi, vous la donnez chaque année en venant au centre de la catholicité pour vous retremper auprès des tombes des Saints Apôtres et rendre hommage au Vicaire de Jésus-Christ.

A mes félicitations je joins mes remerciements. Je vous remercie de la consolation que vous m'apportez, car, en vérité je vous le dis, j'aime la France, je veux le bien de tous les Français.

Ma première prière chaque matin, c'est de demander à Dieu que les fils de la France restent toujours attachés à leur foi catholique. Et cette prière est pleine d'espérance. Oui, quelque tristes que soient les temps présents, j'ai confiance dans la bonté et la miséricorde de Dieu.

Je vous demande d'unir à mes prières les vôtres, je vous le demande à vous surtout, mes fils, qui êtes honorés du sacerdoce.

Priez et faites prier pour que la foi catholique qui a fait la France grande durant seize siècles, continue à la rendre toujours prospère et à rendre ses enfants toujours heureux.

Je vous prie de vous faire les interprètes de mes sentiments, de porter mes paroles à vos frères de France. Dites-leur que je ne veux qu'une chose : la grandeur de la France et le bonheur de ses enfants sur cette terre et dans l'autre monde.

Que la bénédiction de Dieu descende sur vous, sur vos familles, sur tous ceux qui vous sont chers, sur tous ceux que vous avez dans l'esprit et dans le cœur.

Qu'elle descende sur la France entière pour que la France se montre — ce qu'elle fut toujours — la fille aînée de l'Eglise.

Que cette bénédiction soit pour vous consolation et espérance. Et, comme gage, recevez la Bénédiction Apostolique.

## SIR WILFRID

— ET —

### LA QUESTION FORESTIERE

Les journaux ont déjà reproduit la lettre " au public canadien " par laquelle Sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada, convoque ses concitoyens à une grande convention, qui sera tenue à Ottawa vers la mi-janvier et dont le but spécial est l'étude de la question forestière.

Comme il était tout naturel de le penser, l'organisation détaillée de cette réunion a été confiée à l'Association forestière canadienne, laquelle est parfaitement en mesure de mener les choses à bonne fin et d'en assurer le succès.

C'est la première fois, croyons-nous, qu'un premier ministre du Canada prend une position aussi tranchée sur ce point particulier d'économie politique intérieure. Certes, dans le cas présent, la chose en vaut bien la peine, puisque la question forestière est l'une des premières qui doivent intéresser les autorités constituées, et que, de sa solution, dépend, dans une large mesure, l'avenir économique du Canada. Nous devons donc en savoir gré à notre premier ministre. Sa voix puissante sera comme un coup de clairon qui réveillera les endormis, comme une flamme ardente réchauffera les tièdes et les indifférents.

Déjà, en mars dernier, lors de la réunion de l'Association forestière canadienne à Québec, on nous avait appris que Sir Wilfrid avait l'intention de convoquer lui-même une réunion solennelle de notre Association, quelque chose de plus retentissant que nos assemblées annuelles, et cela afin de faire mieux sentir l'importance que tout le monde doit attacher à l'exploitation et à la conservation de nos forêts. L'Association avait accueilli cette nouvelle avec grande joie, et le zèle que ses officiers vont, sans aucun doute, mettre aujourd'hui à préparer la réunion d'Ottawa sera hautement apprécié par tout le pays.

Le programme de la convention d'Ottawa, tel que publié par les journaux, est très complet. Les questions générales y ont leur part. Cependant nous croyons pouvoir dire que le côté des applications pratiques de la science forestière l'emporte sur tout le reste. Certes, personne ne s'en plaindra. Car, après tout, si la science pure est bien le point de départ nécessaire de toute application industrielle sérieuse, on peut affirmer, d'autre part, que, dans un pays jeune comme le nôtre, alors que les développements économiques se multiplient dans tous les sens, ce qui presse surtout, c'est de s'occuper du plus pratique, laissant à un avenir plus éloigné de résoudre les questions de science purement spéculative. Sachons donc, pour le moment, nous contenter de tirer de principes déjà admis par tout le monde les conclusions rationnelles qui nous permettront de mieux conserver nos forêts et de les utiliser avec plus de profit. Voilà pourquoi nous croyons que l'Association forestière canadienne a agi très sagement en orientant de préférence les travaux de la prochaine réunion vers le côté pratique de la sylviculture.

Les études qui seront préparées d'avance sur les différents articles du programme ont été confiées à des hommes entendus, et nous n'hésitons pas à dire que le volume qui contiendra ces mémoires et qui sera publié après la convention, aura une très grande valeur pour tous ceux qui s'in-

teressent à la question forestière au Canada. Tous, nous devons tenir à l'avoir. Voilà pourquoi nous ne craignons pas d'être accusé de faire de la réclame en informant les lecteurs de la *Vérité* qu'il suffit pour cela d'envoyer une piastre à M. R. H. Campbell, Ministère de l'Intérieur, Ottawa. Ajoutons que cette cotisation minime permettra en même temps d'inscrire nos noms sur les listes des membres de l'Association forestière canadienne et nous donnera le droit de recevoir toutes ses publications.

En parcourant ces listes, telles que publiées par les annales de l'Association, on est étonné d'y rencontrer si peu de noms canadiens-français. On dirait que la question des forêts nous intéresse moins que nos concitoyens de langue anglaise. C'est évidemment une erreur, puisque, de toutes les provinces du Canada, celle de Québec est une des mieux partagées au point de vue des ressources forestières. Nous n'avons pas, avouons-le, les essences de haute valeur qu'on trouve dans l'Ontario et la Colombie anglaise, mais nos réserves de conifères sont énormes. Si nous le voulons, nous pouvons fournir une très grande partie de la pâte à papier employée dans le monde entier. Nous avons donc tout intérêt à nous renseigner sur ces richesses et à connaître de tout point l'utilisation économique que nous pouvons en tirer.

Il suit de là que notre devoir est de nous éclairer sur tout ce qui a trait, de près ou de loin, à nos forêts ; et nous ne saurions y arriver plus efficacement qu'en prenant part aux travaux spéciaux qui se font parmi nous sur ce point particulier de la science, et, par conséquent, en nous inscrivant dans une société nationale qui s'occupe exclusivement de ces questions.

Au risque de faire une grosse indiscretion, nous ajouterons qu'il serait peut-être à propos de donner aux élèves de nos collèges des notions générales sur nos richesses forestières, sur leur importance, leur utilisation, sur le rôle de la forêt dans l'économie générale du pays. Ces élèves seront un jour, bientôt, la classe dirigeante. Quelle somme de bien ne pourraient-ils pas faire si, en nous quittant, ils emportaient avec eux des notions de science forestière, notions dont ils se serviraient tous les jours, pour le plus grand bien de ceux au milieu desquels ils seront appelés à vivre.

Sans doute, il ne faut pas viser à en faire des sylviculteurs diplômés. Cela ne nous regarde pas. Mais nous croyons que ce serait déjà beaucoup que de leur avoir inspiré l'amour, le respect de la forêt, de leur avoir appris que nous avons là une richesse nationale de premier ordre, mais qui n'aura toute sa valeur qu'en autant qu'elle sera administrée avec mesure et sa-

gesse. Enfin le fait seul de faire voir à ces jeunes gens intelligents qu'il y a une question forestière et qu'elle est souverainement importante, serait déjà un résultat des plus précieux. Ajoutons que tout cela prendrait beaucoup moins de temps qu'on serait porté à le croire à première vue. Quelques conférences bien préparées, complétées par des conversations bien conduites, et ce serait à peu près tout.

Un grand mouvement d'opinion — car c'est bien de cela qu'il s'agit dans ce moment, — n'est presque jamais le résultat d'une violente commotion, surtout s'il est question de toucher les masses. Une impulsion lente, mais continue, persévérante, secondée de temps en temps par une démonstration plus générale, plus bruyante, voilà, nous croyons, le meilleur moyen d'atteindre la fin désirée. Sir Wilfrid, cette année, parle au nom des hautes sphères officielles. A nous de le seconder en lui assurant le concours de toutes les bonnes volontés, et alors, tous, petits et grands, nous pourrions nous rendre le témoignage que nous aurons travaillé pour le plus grand bien du pays.

C. LAFLAMME, prêtre.

## Un peu plus de lumière

Sous prétexte que nous portons " un très sérieux intérêt aux choses de la franc-maçonnerie ", le *Canada* s'amuse à analyser, à notre intention, un vaudeville français où de prétendues initiations maçonniques permettent à un gendre et à un beau-père nocurs de dissimuler leurs frasques.

Puisque notre confrère est en veine d'amabilité et que, décidément, il s'intéresse autant que nous " aux choses de la franc-maçonnerie ", pourquoi ne nous donne-t-il pas, par exemple, quelques renseignements sur la loge *l'Emancipation*, de Montréal ?

S'il est vrai, comme l'a affirmé la *Patrie* du 23 novembre 1904, que M. Godfroy Langlois ait pendant quelque temps fait partie de cette loge, le *Canada* pourrait sans doute nous fournir sur le sujet des notes d'un intérêt beaucoup plus immédiat que ses analyses de vaudevilles français.

En tout cas, puisqu'il admet lui-même la réalité de l'action maçonnique en Europe (1), il pourrait nous donner son avis sur les conséquences probables de l'existence à Montréal d'une loge dépendant du Grand Orient de France.

Comme il n'ignore pas, étant au courant de l'action maçonnique européenne, que c'est la Maçonnerie française, et particulièrement le Grand Orient, qui a été l'armature de la

(1) Voir le *Canada* du 10 octobre 1905.

Ligue française de l'Enseignement, où des centaines de mille gogos sont venus renforcer l'action des Frères Troisponts, n'est-il point d'avis que l'Emancipation a pu avoir quelque chose à faire avec cette Ligue canadienne de l'Enseignement, qui, un beau jour, à l'insu de la plupart de ses membres, s'est trouvée affiliée à la Ligue française, œuvre essentiellement maçonnique ?

Et M. Godfroy Langlois, directeur du Canada et vice-président de la Ligue canadienne de l'Enseignement, qui sait comme nous que voici plus de vingt mois, le secrétaire correspondant de cette société fut " autorisé à s'enquérir des faits qui ont pu induire la Ligue française à s'affilier celle de Montréal (2)", ne pourrait-il nous apprendre si ledit secrétaire-correspondant s'est enquis de ces faits et quelle réponse on lui a donnée à Paris.

## M<sup>GR</sup> LANGEVIN — ET — L'AVENIR DU NORD

L'Avenir du Nord a publié dans son numéro du 5 octobre, sous le titre : *L'intransigeance de Mgr Langevin*, un article aussi inconvenant de forme qu'inexact de fond. En voici le début :

" La Vérité met sous les yeux de ses lecteurs un extrait d'une récente circulaire adressée à son clergé par Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface.

" Cette page qui traite de la question des écoles du Nord-Ouest, est imprégnée de cet esprit d'intransigeance qui caractérise presque tous les actes de Mgr Langevin.

" Tout comme M. Bourassa, l'archevêque de Saint-Boniface est un théoricien admirable, mais un praticien déplorable.

" Chacun dans leur sphère ces deux Canadiens-français éloquentes mais trop idéalistes, ont l'allure de deux mousquetaires de Louis XIII égarés dans le XX<sup>e</sup> siècle.

" Leur vie se résume en un beau geste.

" C'est splendide, mais c'est peu. "

L'Avenir du Nord citait ensuite un extrait de la circulaire de l'éminent prélat et ajoutait :

" Mgr Langevin lui-même a constaté un jour, comme dans la politique, il y a loin de la coupe aux lèvres.

" Ce grand intransigeant qu'est aujourd'hui l'archevêque de Saint-Boniface et qu'admire la Vérité, transigea jadis sur une question semblable à celle qui fournit aujourd'hui à nos " irréductibles " l'occasion de faire de beaux discours et d'écrire de superbes articles.

" Nous croyons utile de rappeler encore une fois dans quelle circonstance l'ardent archevêque de Saint-Boniface mit tellement d'eau dans son vin que même les catholiques n'auraient pu le boire sans dégoût. "

Et l'Avenir du Nord affirme en termes catégoriques que Mgr Langevin était prêt à accepter et, de fait, a accepté la proposition de compromis faite en 1896 par MM. Smith, Dickey et Desjardins, et dont il donne un résumé — passablement inexact du reste ; c'est ce qu'il appelle mettre " tellement d'eau dans son vin que même les catholiques n'auraient pu le boire sans dégoût. "

Or il n'existe pas un document, pas une ligne, qui autorise qui que ce soit à dire ou à croire que Mgr Langevin ait jamais accepté la proposition Smith-Dickey ; il est parfaitement connu, au

(2) Voir le Canada du 4 février 1904.

contraire, de tous ceux qui furent un peu au courant de cette crise, que l'archevêque de Saint-Boniface voyait ces propositions d'un très mauvais œil.

En tout cas, ce point d'histoire sera dès maintenant, et à tout jamais réglé, car Mgr Langevin vient d'adresser à l'Avenir du Nord la lettre suivante, qui ne laisse place à aucune équivoque :

ARCHEVÊCHÉ DE SAINT-BONIFACE  
Saint-Boniface, le 13 octobre 1905.

A Monsieur Jules Edouard Prévost, directeur du journal l'Avenir du Nord.

Cher Monsieur,

On m'envoie le numéro du cinq octobre courant (jeudi) de votre journal, et j'y lis avec étonnement dans un article intitulé *L'intransigeance de Mgr Langevin* et signé Jep une assertion absolument fautive que je suis obligé de démentir.

Voici le passage en question dans l'article précité :

" Or, voici ce que ces messieurs (Sir Donald Smith, MM. Alphonse Desjardins et A. R. Dickey) étaient prêts à accepter, au nom de la minorité catholique et d'accord avec l'archevêque de Saint-Boniface, comme règlement définitif de la question."

J'oppose un démenti formel à la partie de l'assertion qui me concerne. Je n'ai jamais eu même un instant l'idée d'accepter les propositions des trois honorables délégués du Gouvernement d'Ottawa, en 1896, au commencement du carême. Voici, du reste, ce que j'ai dit à Sir Donald Smith, maintenant Lord Strathcona, qui est venu me voir, dans mon palais épiscopal, à Saint-Boniface :

" Cher Monsieur, je connais très bien vos propositions concernant le règlement définitif de notre question d'écoles et j'ai le regret de vous dire qu'il m'est impossible de les accepter parce que ce serait un abandon des droits sacrés dont je ne suis que le gardien. Je ne me reconnais pas le pouvoir de disposer ainsi des droits scolaires de la minorité catholique. "

L'honorable Monsieur, avec sa courtoisie ordinaire, m'a répondu qu'il n'oserait pas insister et il s'est retiré en s'excusant de m'avoir demandé une chose que je ne pouvais pas accorder.

Voilà, cher monsieur, la vérité.

D'ailleurs, Lord Strathcona (Sir Donald Smith) est encore plein de vie, à Londres, et vous avez, près de vous, à Montréal, l'honorable Alphonse Desjardins qui a procédé avec tant de délicatesse dans cette affaire, veuillez donc les consulter et leur demander si j'ai accepté leurs propositions.

Votre correspondant Jep a donc avancé une fausseté et cette fausseté est doublée d'une calomnie odieuse. En conséquence, j'attends de votre esprit de justice et de votre gentillesse l'insertion de mon démenti formel dans votre journal afin que vos lecteurs, amis de la vérité, sachent ce qu'il faut penser de la déclaration mensongère du Sieur Jep.

Me permettez-vous, monsieur le Directeur, d'ajouter un mot.

Est-ce bien l'idée de M. Jep de qualifier de beau geste toute réclamation en faveur de la justice lorsqu'elle n'est pas suivie d'un résultat immédiat et qu'elle devient par conséquent, inutile pour le moment ?

A ce compte-là la protestation des Papes contre la spoliation des Etats Pontificaux en 1870, ne serait qu'un beau geste parce qu'elle n'a eu jusqu'ici aucun résultat ? Beau geste aussi, je suppose, l'appel du Divin Maître sur la croix, alors qu'il tendait les mains vers un peuple qui criait contre lui et qui se moquait de lui ? Beau geste encore le non possumus des apôtres mis à mort, quand même, pour la foi du Christ ?

M. Jep peut insulter à son aise l'archevêque de Saint-Boniface qui n'est qu'un homme mortel et impuissant, mais il n'empêchera pas la cause de la minorité catholique dans l'Ouest canadien, d'être immortelle, et ce qui la tient en vie, cette grande et sainte cause de la liberté religieuse et politique, c'est le non possumus des apôtres qui aiment le Canada plus que leur vie et qui aiment Dieu plus que le Canada.

Ce sont les beaux gestes de nos pères ne servant qu'une idée, l'idée chrétienne, et qu'un drapeau, celui du Christ et de la patrie, qui ont accompli les merveilles appelées par l'histoire *Gesta Dei per Francos* — Les faits et gestes de Dieu par les Francs.

En vous remerciant à l'avance, M. le Directeur, de vouloir bien insérer cette lettre dans votre journal je demeure votre compatriote tout dévoué.

(Signé) † ADÉLARD, O. M. I.,

Archevêque de Saint-Boniface.

## POLITIQUE ET INSTRUCTION PUBLIQUE

M. Tarte écrit avec beaucoup de raison, dans la Patrie du 17 octobre :

" Il importe à un haut degré de ne pas faire de l'administration du système de l'instruction publique, une chose politique, une machine de parti.

" Or, nous craignons beaucoup qu'il en fût ainsi, si nous nous dispensions du Conseil de l'instruction publique. Nous en arriverions à confier l'administration de notre système d'enseignement à un ministre, à un membre du cabinet qui serait, nécessairement, un homme de parti. "

Personne ne conteste qu'il y ait lieu d'améliorer notre système d'instruction publique, mais la création d'un ministère spécialement affecté à cette fin serait, au point de vue pratique, un désastre. Toute distribution de fonds, toute nomination deviendrait du patronage et un moyen d'influence politique. Ce serait un complet gâchis.

M. Tarte dit encore dans son article :

" Il faut d'abord trouver les ressources financières dont nous avons besoin pour mettre notre système d'instruction sur un bon pied, pour fortifier nos écoles normales, pour y ajouter les branches d'enseignement que les besoins modernes réclament. Il faut augmenter les octrois aux municipalités scolaires, de manière à ce qu'elles puissent bâtir de meilleures écoles, payer davantage et avec plus de libéralité les instituteurs et les institutrices. "

Nous demandons à ceux qui connaissent nos mœurs politiques de quelle façon seraient distribuées ces subventions, combien de municipalités rouges seraient favorisées par un ministre bleu, et réciproquement.

## POLITIQUE COURANTE

Après le banquet — La convention conservatrice — La retraite de M. Mulock — L'évolution d'un cabinet — L'élection de Saint-Sauveur.

On nous écrit de Montréal : " Le banquet Whitney-Rhéaume a eu une mauvaise presse. Les comptes rendus publiés ne donnent point une idée exacte de ce qui s'y est passé. En dépit de la malencontreuse invitation adressée à M. Borden, et que rien ne commandait, la manifestation a été très hostile à la direction récemment imprimée au parti conservateur fédéral par M. Borden et ses amis. Lorsque M. Whitney, par deux fois, a fait l'éloge du leader fédéral, la salle est restée froide. Pas un applaudissement, pas un hurra. Les moindres allusions des orateurs en faveur de la justice égale ont été acclamées, et le discours de M. Chapais, le plus hardi de tous, fut aussi le plus vivement applaudi. L'opposition a fait du bien aux jeunes conservateurs. On attend ici avec quelque curiosité la prochaine convention conservatrice provinciale. "

Il est décidé, en effet, que les conservateurs de la province de Québec se réuniront à Montréal les 13 et 14 décembre prochain, pour y élaborer un programme commun. On ignore ce qui sortira de cette réunion, mais le fait même de la convocation d'une pareille assemblée, en dehors de toute participation du chef fédéral, est déjà significatif. C'est, dans une certaine mesure, l'affirmation de l'autonomie de la section française du parti conservateur.

Parmi les promoteurs de la réunion, les uns veulent simplement l'adoption d'un programme distinct, les autres désirent une rupture ouverte avec l'élément anglais et la proclamation d'indépendance de la section française. Il est naturellement un certain nombre de vieux bleus qu'effraie ce mouvement, mais il sera très curieux — et très intéressant — d'en étudier les suites.

La dislocation des vieux partis et l'organisation de groupes nouveaux sont choses fatales. La convention de Montréal, quelles qu'en soient les conséquences immédiates, avancera l'heure de la crise. Si le parti conservateur français n'adopte point un programme qui le distingue nettement de ses alliés fédéraux, il est certain que bon nombre de jeunes gens l'abandonneront pour donner la main, vraisemblablement, aux libéraux dégoûtés et constituer un groupe nouveau.

La situation actuelle ne peut durer. Les conservateurs sont déjà à couteaux tirés, le jour où disparaîtra M. Laurier, ce sera le cahos.

La retraite de M. Mulock laisse le champ libre à M. Fielding. Il est dès maintenant assuré que celui-ci succédera à M. Laurier à la tête du parti libéral. En dépit des clamours intéressées d'aujourd'hui, il n'est point probable que l'opinion oublie que le ministre des Finances a été le principal auteur de la reculée du premier ministre dans le débat sur la question scolaire.

M. Mulock occupera de hautes fonctions judiciaires avec un traitement de

\$10.000 par année. Peu de gens croient que l'ancien ministre des Postes se soit retiré uniquement pour cause de santé. La vérité semble être que M. Mulock, grand partisan de l'acquisition par l'Etat des télégraphes et téléphones, n'a pu faire triompher sa politique auprès de ses collègues et que c'est la raison qui lui fait abandonner l'arène fédérale. Son successeur, M. Aylesworth, n'a aucune expérience parlementaire ; on dit qu'il finira par décrocher le portefeuille de la Justice.

Beaucoup s'accordent d'ailleurs à prédire la retraite de deux ou trois autres ministres : MM. Scott, Cartwright et peut-être Fitzpatrick ; on va même jusqu'à dire que le premier ministre abandonnera tout prochainement la vie publique. M. Laurier a déjà perdu la plupart de ses collègues de 1896. Le cabinet se composait alors de MM. Laurier, Cartwright, Mowat, Scott, Davies, Borden, Mulock, Fisher, Fielding, Tarte, Blair, Sifton, Geoffrion, Dobell, Paterson, Joly de Lotbinière et Fitzpatrick. MM. Mowat, Geoffrion et Dobell sont morts, MM. Davies, Mulock, Tarte, Blair, Sifton et Joly sont sortis de la politique.

M. le docteur Côté l'a emporté de 798 voix sur son adversaire, M. Rochette, avocat, dans l'élection provinciale de Saint-Sauveur ; les deux adversaires étaient libéraux et la lutte a été très vive et plutôt personnelle. La défaite de M. Rochette est en grande partie due à des causes locales, surtout au fait que le candidat vaincu fut l'avocat des patrons dans une grève récente. La victoire affecte aussi une allure anti-parentiste, car l'ancien premier ministre passait pour favoriser M. Rochette et certains de ses adversaires connus faisaient la lutte pour M. Côté. On attribue au vainqueur des tendances nationalistes, et certains les lui ont vivement reprochées au cours de la campagne. On avait fait les mêmes reproches à M. le docteur Jobin, député de Saint-Roch. Il est évident qu'ils n'effarouchent point les électeurs de Québec-Est.

M. Armand Lavergne a pris une part active à cette élection, en faveur de M. Côté. Il a préconisé dans ses discours les principales réformes économiques réclamées par la Ligue Nationaliste.

### MISE AU POINT

Le *Travailleur*, de Chicoutimi, disait au cours d'un article récent : " La Ligue Nationaliste a eu un organe dans le *Nationaliste* ", et le contexte semblait donner à notre confrère mont-réalais une sorte de caractère officiel vis-à-vis de la Ligue.

Il y a là une erreur de fait qu'il est peut-être à propos de relever. La Ligue et le journal le *Nationaliste* sont parfaitement indépendants l'un de l'autre. M. Asselin a toujours été le premier à le reconnaître et à le proclamer. Les circonstances ont voulu qu'il devint directeur du *Nationaliste*, tout en occupant la présidence de la Ligue ; il cesserait toutes relations avec celle-ci qu'il n'en resterait pas moins à la tête de son journal. Les deux œuvres n'ont aucun lien officiel.

## Autour d'une Discussion

C'est une intéressante manifestation que celle qui a suivi la publication dans la *Vérité* de quelques articles très calmes sur la meilleure méthode à adopter pour mettre " au service de la cause religieuse et nationale une force organisée. " Elle montre de façon concrète comment on peut, en ce pays, égarer et troubler l'opinion publique.

Notre article et les lettres de *Consultant* et de *Veritas* ont été discutés d'un bout à l'autre du pays. Or il n'est peut-être pas un journal, à part l'un de nos confrères anglais de l'Ouest, qui ne nous ait accusé de préconiser la formation d'un parti catholique au parlement fédéral et qui ne se soit cru obligé de nous faire la leçon ou de nous injurier à ce sujet. Nos lecteurs savent parfaitement que nous n'avons point, dans le cas présent, réclamé la formation d'un parti confessionnel. Qu'importe ! le *Soleil* et le *Canada* se sont empressés de jeter le cri d'alarme, et les autres, dupes ou complices, clament à l'unisson. Et c'est ainsi que se forme l'opinion publique.

Mais, nous devons l'avouer, c'est à l'un des collaborateurs de l'*Avenir du Nord* que revient la palme dans ce débat. Celui-ci ne se contente point d'affirmer que nous réclamons la formation d'un parti catholique, il écrit en toutes lettres, dans l'*Avenir* du 12 octobre :

" *Organe du Centre Catholique*, tel est le nouveau titre que vient de prendre la *Vérité*, de Québec....

" La *Vérité* actuelle ne fait pas des affaires d'or, faut-il croire, puisqu'elle sent le besoin extrême, de ravitailler sa clientèle castoria-sacrosainte avec une nouvelle édition de frénésie fanatique.

" N'en déplaise au confrère, à qui nous voudrions pouvoir souhaiter tout le succès financier que mérite l'effort d'une pareille jonglerie mercantile, nous n'attacherons à son nouveau titre d'autre considération que celle due aux rêvasseries malsaines. "

Et l'article continue sur ce ton. L'auteur nous accuse de " verser dans la réclame de saltimbanque ", de " faire un appel incendiaire aux enthousiasmes toujours si dangereux de l'esprit sectaire " ; il nous qualifie de " veuillotards ", de " malheureux ! (si vous êtes de bonne foi), misérables ! (si vous êtes exploités) ", etc.

Tout cela est signé *Sangfroid*. Nous ne ferons pas à l'auteur l'injure de croire à ce sang froid ; nous préférons lui donner le bénéfice d'une excitation cérébrale intense — et fort apparente.

L'un des côtés intéressants du débat a été l'unanimité avec laquelle les journaux ministériels se sont empressés de déclarer qu'il est très peu de fanatiques dans ce pays et qu'il ne vaudrait pas la peine de s'organiser pour les combattre. Mais alors, Messieurs, sous quelle pression le gouvernement fédéral a-t-il donc opéré sa triste reculade ?

On admettra qu'il serait impossible, et fastidieux et inutile du reste, de relever tout ce qui a été écrit sur, et à côté surtout, de cette question ; on n'en finirait point. Il a fallu à Raphaël Gervais huit pages de la *Nouvelle France* pour

réfuter les quatre lignes que l'un des collaborateurs du *Canada* avait glissées dans un immense article à nous adressé : " Non, la vérité vraie, c'est que le CENTRE n'est au fond qu'une simple machination politique imaginée par quelque Raphaël Gervais en rupture de ban avec le Délégué Apostolique, pour refaire la Saint Barthélémy — des libéraux. "

Mais, en dépit de cette campagne où l'ignorance voisine avec la mauvaise foi, nos articles n'auront pas été tout à fait inutiles ; ils auront fait réfléchir. Le *Semaine religieuse de Montréal* disait dans son numéro du 9 octobre :

On parle, un peu partout, de l'organisation et de la fédération des forces catholiques. C'est une conséquence du mouvement social chrétien, tant recommandé par Léon XIII et par Pie X. L'idée a fait récemment quelques progrès dans notre pays. Plusieurs journaux profanes, sans compter les revues religieuses, la discutent, et recherchent les meilleurs moyens de la propager et de la faire passer ensuite du domaine de la théorie dans la vie pratique.

" Nul doute que la sage et prudente réalisation de ce projet ne soit désirable et ne porte d'heureux fruits. "

Nous ne cherchons point là-dedans l'approbation de telle ou telle idée particulière émise par nos correspondants ; mais il est évident qu'en dehors des journaux de parti, on n'éprouve point de frayeur à l'idée qu'il pourrait se produire dans ce pays une organisation ou " une fédération de forces catholiques, " et cela peut consoler ceux que ne suffisent point à troubler les excommunications du *Canada*.

L'*Avenir de l'Ouest* est à étudier un projet d'organisation catholique dans l'Ouest. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ce mouvement. Voici tout d'abord la partie maîtresse de l'article très précis que publiait notre confrère dans son numéro du 12 octobre 1905 :

" Nous le répétons : ce qu'il faut dès maintenant aux populations françaises et catholiques de l'Ouest, c'est une union dans le peuple qui ne se connaît pas, une association dans notre peuple, qui, perdu au milieu d'une majorité anglaise, ne se sent pas dans un tout, une force organisée dans notre peuple qui parle, pense et agit séparément.

" Ce groupement, n'ayant aucun caractère politique, uniquement national, (c'est-à-dire français et catholique), dans ses moyens et ses fins, nous le trouverons dans l'association de toutes les paroisses françaises et catholiques de l'Ouest et du Manitoba.

" Pensez un moment comment peut être facilité, par l'union et le travail de toutes les paroisses, l'œuvre de l'éducation catholique, de la conservation de notre langue, de l'immigration française et de la colonisation.

" L'association des paroisses est la plus facile à organiser.

" Que 8 à 10 citoyens étudient la question entre eux, ébauchent le projet, soumettent leurs idées aux évêques et s'entendent avec eux pour communiquer avec les curés de chaque paroisse.

" Il faudrait alors organiser un grand congrès auquel chaque paroisse enverrait deux ou trois représentants. Outre ces représentants officiels de chaque paroisse, la réunion comprendrait nos évêques, les membres du

clergé, nos compatriotes les plus éminents, et quelques invités des vieilles paroisses.

" Ce premier congrès aurait pour but de jeter les bases de l'association et de trouver les moyens les plus sûrs et les plus efficaces pour assurer le progrès de l'éducation catholique et française, de l'immigration française et de la colonisation. "

### UNE BONNE LEÇON

Détaché de la dernière chronique de Madeleine, dans la *Patrie* :

" M. Lechartier a exagéré, certes, la manie de quelques Canadiennes d'émailler leur conversation française d'expressions anglaises, mais il a tout de même touché à un " faible " bien regrettable, — faible que les Français et les Françaises affichent aujourd'hui en plein cœur de Paris, par snobisme, tandis que ceux d'ici cèdent tout simplement à l'ambiance du milieu. Mais tout de même, mes chères petites sœurs canadiennes, il est regrettable que vous ayez ainsi donné prise à la raillerie de ce monsieur, et à l'avenir parlez votre joli français purement, vous réservant de parler l'anglais aussi purement quand il vous sera utile. Je ne dirai pas que M. Lechartier vous a donné une leçon, car sa charge est vraiment trop lourde pour être fine et juste, mais il a signalé un petit défaut que vous pourriez fort gentiment corriger, non pas pour plaire à ceux qui viendront chez nous chercher des sujets de romans, mais pour rester plus dignes d'un passé qui nous est cher, et pour paraître ce que vous êtes en réalité : des femmes intelligentes et instruites."

Il n'y a que les femmes pour donner aussi joliment une forte leçon.

### QUELLES SONT CES LOIS ?

Nous lisons dans le *Soleil* du 11 octobre, sous le titre : *Les affaires de l'Empire* :

" Les provinces maritimes, l'Ontario et le Nord-Ouest n'ont peut-être pas pour nous le même attrait que la province de Québec.

" Il y a une raison très simple : nos concitoyens anglais quand ils ont la force, ont très peu de douceur. Ils sont durs pour les faibles.

" Bien que nous réclamions chaque pouce du sol canadien comme nôtre, au même titre que nos concitoyens anglais, il arrive cependant que par des lois injustes une portion de notre héritage nous soit fermée. "

### NOS PRIX D'ABONNEMENTS

Prix Réguliers : Un an..... \$ 2.00

Pour les étudiants, les professeurs, les instituteurs, les institutrices et les membres de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française :

Un an..... \$ 1.00

#### PRIX SPECIAUX

Deux abonnements..... \$ 3.00

Quatre abonnements..... \$ 5.00

N. B. Tout abonnement est strictement payable d'avance. Cette dernière réduction est accordée seulement pour la première année d'abonnement.

## Le congrès international

— DE —

Chant grégorien à Strasbourg<sup>(1)</sup>

La question du chant grégorien a récemment soulevé de telles controverses et donné lieu à des dissentiments si tranchés qu'on pouvait, à bon droit, redouter de voir s'élever au sein même du congrès, des disputes très vives entre diverses factions.

Il n'en fut rien néanmoins, et plus que tous les autres les organisateurs et promoteurs de cette réunion durent être agréablement surpris de l'entente harmonieuse qui ne cessa de régner parmi les treize cents congressistes accourus de tous les pays. Il n'est pas exagéré de dire que le héros de ce 2<sup>e</sup> congrès international fut Dom Pothier. Quand il se leva pour occuper le fauteuil présidentiel il fut l'objet d'une ovation délirante. L'immense assemblée ne pouvait se rassasier d'acclamer et d'applaudir le vénérable abbé. Partout où il paraissait en public il était aussitôt entouré d'admirateurs désireux qui, de lui être présentés, qui, de lui rappeler d'anciennes relations. Toutefois, ce n'est pas tant l'accueil cordial fait à la haute personnalité du distingué Bénédictin qui étonna, mais bien la grande unanimité avec laquelle on accepta la méthode d'interprétation du chant grégorien—dont il fut le premier exposant et qu'on appelle "théorie du rythme oratoire libre." Ce dut être pour le Saint-Siège une réelle satisfaction de constater que la décision toute récente du Saint Père, confiant la direction suprême de l'édition vaticane officielle à Dom Pothier, rencontrait les vues et comblait les desirs d'une portion si considérable de partisans du chant grégorien.

Le nombre des assistants dépassa toutes les prévisions. On s'attendait à voir environ trois cents fervents — et, par suite, — on s'assura une salle capable de contenir cinq cents personnes.

Mais dès le premier soir le local trop étroit fut bondé et la circulation absolument impossible. Par bonheur un "hall" immense venait d'être élevé en vue du prochain congrès des catholiques allemands dont Strasbourg était aussi le siège. On réussit à le retenir pour la première réunion publique, le 17 août. Dès neuf heures du matin, les congressistes commencèrent à affluer, et l'on en compta dès lors plus de treize cents, dont un grand nombre de laïques en particulier de l'Allemagne. On y voyait deux Capucins venus de Constantinople, un congressiste de la Pologne russe, et plusieurs de l'Amérique septentrionale dont un parti de l'extrême Californie. Nombre de dames et de religieuses assistèrent ponctuellement à toutes les séances. Les Bénédictins y étaient naturellement en nombre, des différents pays d'Europe et de l'Amérique, et se firent remarquer par leur unanimité.

Le Dr. Pierre Wagner, professeur de chant grégorien à Fribourg, et nommé par le T. S. Père directeur du congrès y prononça le discours d'ouverture en latin, en allemand et en français. Ce fut un splendide régal d'élo-

quence ; toutefois en dépit d'un organe sonore et d'une prononciation très claire, il ne put réussir à se faire entendre de tous les points d'un local aussi spacieux. Quand Dom Pothier se leva pour lire un travail préparé d'avance, il fut acclamé avec l'enthousiasme déjà décrit ci-dessus. Sa voix, usée dans les efforts qu'il a faits pour propager le chant véritable de l'Eglise romaine, est devenue extrêmement faible et ne dépassait guère les bureaux des secrétaires du congrès. L'auditoire dut donc se consoler dans l'espérance de lire plus tard ce discours dans les rapports officiels de l'assemblée.

Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié, vint alors lire un court mémoire où il s'efforçait d'établir que les finales des tous des psaumes devraient s'interpréter d'après les lois de la métrique. Le Dr Wagner crut devoir réfuter cette assertion et une vive passe d'armes s'en suivit qui intéressa fort l'assistance. Comme le point en litige était d'ordre pratique, on l'ajourna à la séance de l'après-midi consacrée à l'exécution.

Au total, les travaux présentés aux séances publiques étaient de grande valeur, mais l'intérêt se concentrait sur les leçons et la pratique du chant lui-même.

M. Victori, maître de chapelle à la cathédrale de Strasbourg, conduisit la première répétition.

Mgr Foucault en prit occasion pour réaffirmer que les finales des psaumes doivent être strictement mesurées.

Il apporta en preuve une citation des *Instituta Patrum* qui paraissait tout d'abord favoriser ses vues, mais quand il eut chanté pour illustrer ses idées par un exemple, l'avis général parut être que tout en accordant à sa théorie quelque valeur, la réalisation en était impraticable. Pareil accueil attendait le P. Fleury, qui vint exécuter un *Christus factus est* d'après l'interprétation mensuraliste du P. Decheverens. Aucune voix ne s'éleva en sa faveur.

M. Victori exposa alors les principes d'exécution suivis à la *Schola Cantorum* de la cathédrale de Strasbourg, et basés sur l'enseignement de Dom Pothier. Il invita les membres présents à prendre part, séance tenante, à une exécution d'un morceau grégorien. On fut étonné de la rapidité et de la correction avec lesquelles presque tous purent donner, à première vue, une interprétation fort satisfaisante. Mais les leçons les plus intéressantes peut-être furent celles de Dom Andoyer, de Ligugé. Après un exposé très clair et non moins solide de la théorie du rythme libre, le R. Père pria les assistants de se former en chœur pour exécuter quelques-unes des cantilènes les plus ornées du répertoire grégorien. Quelques corrections suffirent à cette chorale improvisée pour chanter avec une aisance et un fini remarquables les cantilènes les plus élaborées. Après avoir entendu tant déclamer sur la difficulté d'exécution des Graduels et des Alleluia, ce fut tout une révélation que de voir la promptitude et la facilité avec lesquelles on put, en se basant sur les principes du rythme libre, exécuter de façon satisfaisante ces chants traditionnels. Sans doute la plupart des chanteurs étaient déjà plus ou moins au courant de ce genre de musique, mais il n'en reste pas moins acquis par là une expérience

concluante qui témoigne hautement de l'habileté d'un directeur d'abord, et surtout de la valeur pratique du rythme oratoire. Parmi ceux qui se signalèrent au congrès, par leurs bons services à la cause du chant grégorien, il faut mentionner M. Amédée Gastoué, professeur de chant à la *Schola* de Paris. Outre un mémoire remarquable sur l'interprétation des auteurs du Moyen-Age dans lequel il enseigne une méthode ingénieuse et efficace de tirer au clair les passages obscurs, l'éminent professeur fit des suggestions fort pratiques au sujet de la question épineuse de l'accompagnement. Sa théorie eut les honneurs d'une vive discussion de la part de quelques membres, mais la grande majorité l'appuya de son approbation.

Ajoutons en terminant que l'organisation fut excellente et que les mesures prises pour assurer aux congressistes le confort désirable en l'occurrence méritent des éloges complets. A M. Victori qui assumait cette lourde tâche en revient tout l'honneur. Les congressistes furent simplement émerveillés de voir la parfaite complaisance et l'affabilité avec lesquelles il s'acquitta de ses nombreux devoirs.

Tel fut ce congrès, désormais fameux par le nombre de ses membres et plus encore par leur unanimité à se rallier aux enseignements de Dom Pothier.

Le choix du Saint Père a donc reçu des intéressés une ratification dont la portée ne saurait échapper aux esprits sérieux et aux artistes bien intentionnés.

## EN GARDE !

On nous affirme que certains députés à la législature, mis en appétit par ce qui s'est passé à Ottawa, songent à réclamer une augmentation de traitement. Il s'agirait de porter de \$800 à \$1.200 l'indemnité actuelle.

Tout le monde sait que la somme de \$800 est amplement suffisante, dans les circonstances présentes. Les sessions sont très courtes, et l'on y fait peu de besogne.

Si les députés qui entretiennent de pareilles ambitions n'ont plus le sens du devoir social, s'ils se mettent simplement au rang de fonctionnaires qu'il faut payer tant par jour, nous les avertissons que l'heure serait mal choisie pour réclamer une augmentation de salaire.

Nous venons d'être saignés à blanc par la députation fédérale ; le peuple ne tolérerait point une seconde opération de ce genre.

## Un beau témoignage

L'Association des inspecteurs d'écoles catholiques de la province de Québec a, lors de sa dernière réunion, adopté la proposition suivante :

"Que l'Enseignement Primaire a rendu et rend encore des services réels à la cause de l'instruction publique. Ce journal pédagogique, bien que perfectible dans certains détails, est aujourd'hui d'une nécessité presque indispensable dans nos écoles primaires."

Ce beau témoignage peut consoler M. Magnan des sottises injures que lui adressait récemment le Canada.

## LA QUESTION

## DES LANGUES

La question des langues agite profondément nos compatriotes des Etats-Unis. Nous avons déjà noté l'incident de Waterville ; on affirme un peu partout aujourd'hui que Monseigneur l'Evêque de Portland a bien l'intention d'angliciser les catholiques de son diocèse, et nous avons malheureusement lieu de craindre que cette rumeur soit fondée. D'autre part, certaines paroles imprudentes auraient été prononcées qui établiraient que les vieilles hostilités ne sont point tombées et que certains ecclésiastiques américains rêvent toujours de l'assimilation de l'élément français.

Cette situation est très grave — au point de vue religieux comme au point de vue national. L'expérience démontre que, — pour de multiples raisons — la conservation de la langue est intimement liée chez nous à celle de la foi catholique. "C'est aux Etats-Unis surtout qu'il faut étudier la question sur le vif, disait un jour M. l'abbé Lindsay (1). Les précurseurs de l'émigration canadienne-française dans les Etats de l'Est, les groupes de pionniers qui se sont échelonnés dans les Etats de New-York et du Vermont avant l'organisation de paroisses de langue française, devenus, en grand nombre, apostats à leur foi aussi bien qu'à leur nationalité, se fusionnèrent dans le grand tout américain. Aujourd'hui le progrès du mal est enrayé, grâce au zèle du clergé canadien français, grâce à la création de paroisses, d'églises et d'écoles canadiennes françaises, où la langue du Canada français et catholique est celle de l'instruction religieuse et de l'enseignement scolaire."

C'est à défaire cette œuvre et à ramener les jours néfastes d'autrefois qu'aboutirait une campagne d'assimilation à outrance. C'est pourquoi nos compatriotes ont un double intérêt — religieux et national — à se défendre contre toute tentative de ce genre.

S'ils s'estiment lésés dans leurs droits, qu'ils en appellent à l'autorité ecclésiastique compétente ; mais nous nous permettrons de leur donner un conseil inspiré par notre profonde sympathie. Qu'ils mettent dans leurs réclamations autant de calme et de respectueuse modération que de ferme constance et d'inlassable énergie. Ils le doivent aux hommes avec qui ils auront à négocier ; ils se le doivent à eux-mêmes. Qu'ils se rappellent que tout excès de langage serait immédiatement tourné contre eux et que c'est leur propre cause qu'ils blesseraient en croyant atteindre l'adversaire.

P. S. Depuis que ceci est écrit, la *Tribune de Woonsocket* nous a appris que l'incident de Waterville vient d'être réglé à la satisfaction de nos compatriotes. La division de la paroisse Saint-François de Sales est maintenue, mais les Canadiens français ne sont point obligés de faire partie de la nouvelle paroisse.

(1) Voir la *Nouvelle France*, tome I, 146 : *La langue gardienne de la foi*, par l'abbé L. Lindsay.

(1) Traduit du *Tablet*, du 26 août 1905.

## LES CAISSES DE CREDIT

Nos amis ont pu lire dans les journaux quotidiens le récit détaillé de la première réunion de la *Société d'Economie sociale et politique* de Québec. On y a discuté la question des caisses de crédit.

Ce débat a fortifié chez les auditeurs leur foi dans l'utilité et la nécessité de pareilles sociétés d'études, où les hommes d'opinions différentes peuvent se réunir et examiner, en dehors de toute considération politique, les questions qui intéressent réellement la prospérité nationale.

Sur la valeur et l'opportunité des caisses de crédit, il n'y a qu'une voix au sein de la société. Tout le monde constate que, d'une part, elles favoriseraient l'épargne populaire, développeraient le goût de l'économie et, par l'accumulation des sommes les plus minimes, créeraient aux intéressés de petits patrimoines; et que, d'autre part, elles faciliteraient le crédit et arracheraient aux mains des usuriers leurs trop nombreuses victimes.

Tout le monde est d'accord aussi qu'il faut entourer l'établissement de ces caisses du maximum de garanties, — et spécialement en limiter le champ d'action, — afin d'empêcher qu'une œuvre essentiellement bienfaisante tourne au détriment de ses promoteurs.

Certaines divergences se sont manifestées sur l'appréciation des divers types de caisses. Les uns, comme M. l'abbé Lortie, estiment que la caisse rurale, à responsabilité solidaire et illimitée, type Raffeisen, mériterait un encouragement particulier. Les autres sont d'avis, avec M. Alphonse Desjardins, que la caisse Raffeisen est bien le type idéal, mais que, dans l'état actuel de nos mœurs, il serait impossible d'amener nos cultivateurs à accepter "la responsabilité solidaire et illimitée" qui est l'essence de cette caisse. Ils voient aussi une objection dans le fait que le type Raffeisen ne s'adresse qu'aux propriétaires, qu'il laisse conséquemment de côté les ouvriers des villes et des villages, nombre de professionnels, les membres du clergé, etc. Ils préconisent une caisse à responsabilité limitée, comme celles qui fonctionnent à Lévis et en quelques autres endroits, avec un succès marqué. C'est, en réalité, une compagnie par actions, à capital variable.

De fait, il n'existe aucun antagonisme entre les partisans de ces deux types. Rien n'empêche qu'on les propage à la fois. Ceux qui favorisent le type Desjardins seront très heureux de voir démontrer le mal-fondé de leurs craintes et les caisses Raffeisen réaliser un plein succès.

L'important, c'est d'obtenir une législation, locale ou fédérale, qui donne aux caisses du type Desjardins une personnalité juridique, et en délimite les conditions générales d'existence et de fonctionnement. Les caisses Raffeisen peuvent s'établir sous l'empire des dispositions générales du Code civil. Leur situation est donc assurée de ce côté, et leurs plus ardens défenseurs seront prêts, nous n'en doutons point, à demander qu'un sort égal soit fait aux caisses Desjardins. Car ils admettent qu'elles seules sont

possibles dans les villes et les villages.

Ils ne permettront point que des rivalités d'écoles favorisent, en divisant l'effort des partisans des caisses de crédit, l'inertie des législateurs. Ce qu'il faut, c'est une législation qui permette aux deux types de se développer; l'expérience dira lequel est le plus approprié aux conditions de notre pays. Il est assez probable que des tentatives de législation seront faites à Québec et à Ottawa. Si nous avions l'honneur d'être premier ministre de Québec, nous ne permettrions pas qu'on nous devance dans cette voie de réel progrès. M. Gouin peut attacher son nom à une loi bienfaisante entre toutes; nous espérons qu'il ne laissera point passer cette occasion de faire œuvre véritablement patriotique.

## Les Evêques Catholiques Anglais

— ET LES —

### Ecoles non catholiques

Le *Tablet* publie cette importante déclaration des seize évêques anglais :

I. — Nous désirons, disent les seize prélats, appeler l'attention sérieuse de tous les fidèles sur le grave abandon de l'enseignement et de la tradition de l'Eglise et sur les grands dangers que courent la foi et l'esprit religieux, par ce fait que des enfants catholiques, à quelque classe de la société qu'ils appartiennent, sont placés dans les écoles non catholiques.

Eu égard à la nature habituellement prochaine de ces dangers, c'est, dans les circonstances ordinaires, un péché grave de la part des parents que d'exposer leurs enfants à de tels risques: ainsi le déclarent expressément les instructions du Saint-Siège et les nôtres. Même il s'y joint assez fréquemment un grave péché de scandale. Lorsque, en effet, les fidèles — parmi ceux surtout qui occupent des positions éminentes — ont recours aux écoles non catholiques, ils causent préjudice à la situation catholique tout entière, en entraînant les autres en grand nombre à suivre leur exemple et en rendant de plus en plus difficile l'existence, l'entretien et l'amélioration de nos écoles et collèges.

II. — Nous reconnaissons assurément que dans les cas — assez rares — où l'on ne peut par d'autres moyens parvenir à une profession déterminée, les parents sont, à la rigueur, excusables d'exposer leurs enfants à de tels risques. Encore sont-ils forcés de prendre toutes les précautions possibles pour en atténuer la gravité. Mais nous déclarons que ces cas exceptionnels ne sauraient nullement excuser une semblable manière d'agir, lorsque l'accès à une carrière peut être obtenu, sans passer nécessairement par les maisons d'éducation non catholiques. Il est manifeste que les avantages sociaux que peuvent offrir certaines écoles ne constituent pas une suffisante nécessité.

III. — Aucun prêtre ou confesseur n'est autorisé à décider s'il existe une nécessité de cette nature; le cas est de ceux qu'il faut référer à l'ordinaire du diocèse et soumettre à son conseil et à son jugement.

IV. — Nous faisons un nouvel appel au clergé de même qu'aux laïques, afin qu'ils soutiennent par tous les moyens qui sont en leur pouvoir nos écoles existantes de tout degré, et qu'ils ne négligent rien en vue de leur accroissement, de leur amélioration, et tout spécialement de la création d'écoles secondaires de jour dans les grands centres de population.

V. — Nous engageons vivement

toutes nos ouailles à être, dans la pratique, fidèles à ces principes de loyauté envers l'Eglise et de foi, principes pour lesquels leurs ancêtres ont si souvent sacrifié non seulement leur position et leur avenir, mais même leur vie.

## L'AUTEUR !

On nous écrit de Montréal :

Vraiment, mon cher ami, vous traitez avec quelque dédain le long article du *Canada* sur *Un Centre catholique*. J'avoue que la valeur intrinsèque n'en est point extrême — la pièce n'est remarquable que par cette audacieuse et cynique affirmation que les catholiques n'ont point à se plaindre de la situation qui leur est faite dans ce pays — mais vous ignorez donc le nom de son auteur ! Vous ne savez donc pas que c'est un *dieu* qui combat, non plus sous un nuage comme dans la fable antique, mais dans les anonymes colonnes du *Canada* !

Est-ce que vous n'avez pas reconnu cette allure sentencieuse et grave ? ces vieilles citations, toujours les mêmes et que tel politicien de notre connaissance trouverait moyen de fourrer dans un discours sur le budget ? Est-ce que vous n'êtes pas frappé de l'évidente parenté de cette prose avec les articles de *Morse* dans le *Soleil*, — lesquels coïncidaient toujours avec certaines visites à Spencer Wood ? Est-ce que vous ne trouvez pas étrange la fidélité avec laquelle l'honorable solliciteur général — resté journaliste en dépit de ses grandeurs présentes — reproduisait, dans son discours du banquet Préfontaine, certaines pensées du *Canada* ?

Tout cela ne vous dit-il rien ? N'a percevez-vous pas déjà, transparissant à travers l'anonymat conventionnel, la physionomie heureuse et si connue de l'éloquent tribun, du puissant orateur, de l'homme d'avenir... de l'auteur, enfin ?

Et si cela ne vous en dit point assez, demandez donc à M. Rodolphe Lemieux quel est l'homme politique qui, dans la soirée du mercredi 4 octobre 1905 — un peu après l'heure du souper — disait à M. le sénateur Cloran, (rue Sainte-Catherine, près Saint-Dominique) :

"Lisez donc le *Canada* de demain; j'y ai un article sur le Centre catholique."

?

D'après le *Canada* du vendredi 13 octobre, M. Godfroy Langlois, député de Saint-Louis, aurait brièvement traité, au Club politique et littéraire Laurier, "de la nécessité de l'instruction publique et gratuite pour former un peuple fort."

M. Langlois pourrait-il nous dire combien coûterait à la province — au peuple par conséquent — la prétendue gratuité de l'enseignement ?

Le soir même où le directeur du *Canada* faisait ce discours au club Laurier, M. Parmelee, secrétaire de la section protestante du Conseil de l'Instruction publique, déclarait à la *Province of Quebec Teachers' Convention* : "Beaucoup de gens réclament à cor et

à cri l'instruction gratuite, sans se rendre compte que ce système est le plus coûteux de tous (Voir la *Gazette* du 13 octobre)."

Toujours d'après le *Canada* du 13, M. le sénateur Choquette aurait prédit, au club qui porte son nom, "qu'avant longtemps M. Décarie sera aux côtés du premier ministre pour promulguer la nouvelle loi de l'Instruction publique."

De quelle loi s'agit-il ? En quoi altèrera-t-elle la législation actuelle ?

## EN PASSANT

**Le fameux Goggin** } Le *Manitoba Free Press* du 6 octobre nous dit que la succession de M. Millar, le sous-ministre de l'Instruction publique dans l'Ontario, écherra probablement à M. Goggin, l'ancien surintendant de l'Instruction publique dans les Territoires. M. Goggin, franc-maçon de haute marque, est précisément l'homme qui s'est chargé d'enlever à nos coreligionnaires du Nord-Ouest la presque totalité des privilèges auxquels leur donnait droit la loi fédérale de 1875.

Ce serait un malheur qu'il prit la direction du système scolaire de l'Ontario.

**La langue maternelle** } On sait que le gouvernement prussien a entrepris de germaniser la portion de l'ancien royaume de Pologne dont il s'est emparé; et c'est par l'école qu'il espère surtout réaliser ce projet. Mgr Stablewski, archevêque de Posen, conscient que l'enseignement religieux doit être donné aux enfants dans la langue qu'ils entendent le mieux, vient d'ordonner à ses prêtres, en dépit des règlements du gouvernement prussien, de donner cet enseignement en polonais aux enfants qui se préparent à leur première communion.

On se demande si Guillaume II sévira contre l'évêque ou s'il se décidera à manifester aux Polonais la bienveillance qu'il professe envers les Alsaciens.

**Les monographies de paroisses** } Nous constatons avec plaisir que plusieurs journaux, notamment le *Courrier de Saint-Hyacinthe*, l'*Union des Cantons de l'Est*, le *Courrier de Montmagny*, publient de fort intéressantes monographies des paroisses de leurs régions. Certaines donnent non seulement les faits historiques, mais encore de très curieuses études de mœurs. C'est le temps de recueillir les traditions et les récits d'autrefois avant que se dispersent les documents et que disparaissent les témoins du passé.

**Le Juif** } Jeudi de la semaine dernière, M. Bickerdicke, député fédéral de Saint-Laurent, assistait, dit le *Witness*, à une réunion d'un club littéraire et politique juif à Montréal. Il y a déclaré, d'après notre confrère, que le Juif est aujourd'hui le suprême dictateur de toutes les nations européennes, et que le succès de la race juive est la merveille de notre temps. Elle dispose actuellement, a-t-il dit, d'une puissance plus grande qu'au

temps de Salomon, et elle devient maîtresse de l'univers, en matière financière.

Les affirmations du député de Saint-Laurent sont malheureusement trop exactes.

**Les " Fleurs de la Charité "** } Les *Fleurs de la Charité*, la très jolie petite revue publiée au Patronage de Québec, viennent d'entrer dans leur dixième année. Elles sont plus vivantes que jamais. L'abonnement n'est que de cinquante sous. Encourager les *Fleurs de la Charité*, c'est à la fois aider une œuvre digne de toutes les sympathies et s'assurer de la lecture saine et substantielle. Envoyer les abonnements à M. l'abbé A. Nunesvais, 62, Côte d'Abraham, à Québec.

**L'Instruction obligatoire** } Nous lisons dans le *Canada* du 14 octobre :

" Une dépêche de Winnipeg annonce que le Bureau d'éducation de la province de Manitoba s'occupe actuellement de la question de l'instruction obligatoire et que son avocat prépare un projet de loi qui sera discuté d'abord en comité et qui, après avoir été approuvé par le Bureau, sera soumis à la Législature Provinciale. "

Il sera intéressant d'étudier la répercussion, sur la situation de nos frères manitobains, de ce projet de loi. On sait que les écoles gouvernementales sont officiellement neutres. Quel sort fera aux écoles libres la loi projetée ? A Winnipeg, à Brandon et dans quelques autres endroits, les catholiques s'imposent double taxe pour maintenir des écoles libres ; ailleurs ils s'efforcent de tirer le meilleur parti possible du règlement Laurier-Greenway.

**Dans une église !** } Certains francs maçons se sont jadis vantés de transformer les églises françaises en loges maçonniques ou en salles de bal. Cela viendra peut-être plus tôt qu'on ne le croit. Le dimanche 1er octobre, M. Bienvenu-Martin, ministre de l'Instruction publique, visitait la ville d'Avranches. C'est dans la chapelle des Ursulines, désaffectée, qu'a eu lieu le banquet de rigueur.

**" Fair Play "** } La *North West Review* du 7 octobre nous apprend que le conseil de ville de Winnipeg vient d'accorder une subvention de dix mille piastres à la Maternité récemment fondée par l'Armée du Salut. Jamais ce conseil municipal n'a voulu donner un sou à la Maternité fondée par les catholiques il y a dix ans passés et qui reçoit de nombreux patients non-catholiques.

**L'élection présidentielle** } Les pouvoirs de M. Loubet expirent le 18 février prochain et l'on se préoccupe déjà beaucoup en France de la future élection présidentielle qui, de par la Constitution, est fixée au 18 janvier. Il est entendu que M. Loubet ne se représentera point. Les candidats les plus en vue sont M. Fallières, actuellement président du Sénat, Léon Bourgeois, Combes, Berteaux et Doumer. M. Doumer, radical dissident, sera probablement le candidat

autour duquel se rallieront les divers groupes oppositionnistes. Il est franc-maçon comme Bourgeois et Combes, mais il n'estime point, paraît-il, que l'anticléricalisme doive être l'unique objectif d'un gouvernement.

L'élection aura lieu à Versailles par les deux chambres siégeant en congrès.

**Tu ne seras pas ministre !** } *Hullite*, l'un des collaborateurs du *Temps*, avertit le député de Labelle qu'il ne sera point ministre. Nous nous en doutions, et d'autres aussi, mais qu'est-ce que cela peut bien faire à M. Bourassa d'être ou de n'être point ministrable ? Le portefeuille n'est pas le tout de la vie publique.

## Les projets de M. Langlois

M. Langlois a au moins le mérite de la ténacité. Il veut bien ce qu'il veut. Aussi le 14 octobre, au Club de la Réforme, à Montréal, a-t-il de nouveau réclamé la création d'un ministère de l'Instruction publique. Nous citons le compte rendu de son propre journal (*Canada* du 16 octobre) :

" Le député de la division St-Louis appuie les déclarations de M. Stephens en faveur de la création d'un ministère de l'Instruction publique et de l'institution d'une commission d'enquête. Il croit que le parti libéral peut reprendre aujourd'hui la mesure proposée par le gouvernement Marchand, en 1897 et il exprime l'opinion que c'est par une enquête complète que nous pourrions arriver à la vérité sur l'état de l'Instruction publique dans notre province, sur la condition du personnel enseignant, sur l'insuffisance du service d'inspection, sur le délabrement de nos maisons d'école, etc., etc. "

Quelques jours plus tôt, dans une réunion tenue au Club politique et littéraire Laurier, il réclamait la gratuité de l'enseignement. Au Club de la Réforme, il a reçu l'appui de deux députés protestants, MM. Stephens et MacKenzie.

C'est en présence de M. Turgeon, qui était l'hôte d'honneur du Club de la Réforme, que M. Langlois a préconisé la création d'un ministère de l'Instruction publique. Nous serions curieux de savoir ce que le ministre des Terres, qui ne passe point pour nager dans de pareilles eaux, a pensé de cette petite manifestation.

Il est évident que M. Langlois prépare ses batteries pour la prochaine session. Nous sommes déjà loin des discours où il se défendait de vouloir révolutionner quoi que ce soit. La création d'un ministère de l'Instruction publique, ce serait la complète mainmise de la politique sur notre organisation scolaire, la porte ouverte à toutes les entreprises de sectaires ou d'arri-vistes que les hasards de la vie parlementaire amèneraient au pouvoir.

Quelle attitude prendra le gouvernement en face de la campagne du député de Saint-Louis ?

On annonce la nomination, comme protonotaire de Montréal, de M. Monet, député de Napierville et ancien ministre.

L'affaire Gendron-Huard est renvoyée aux prochaines assises criminelles, en avril prochain.

## Une partie de " foot-ball "

Nous prions nos lecteurs d'excuser l'ultra-modernisme de ce titre, mais c'est le seul qui traduise exactement ce qui se passe aujourd'hui dans les nouvelles provinces — et un peu chez nous — au sujet de la minorité catholique. Les partis politiques sont à jouer au " foot-ball " avec les droits et privilèges de nos compatriotes.

Le *Soleil* essaie de poser MM. Scott et Rutherford en champions de la justice ; l'*Événement*, qui se ressent de la vague d'indépendance qui passe actuellement sur le parti conservateur français, est plus juste : il traite de la même façon bleus et rouges. En réalité, tous se valent ou à peu près, et nous l'allons prouver.

MM. Bennett et Haultain n'inspirent aucune confiance. C'est M. Haultain qui a présidé à l'étranglement continu de nos coreligionnaires ; c'est lui qui a fait adopter les néfastes ordonnances de 1892 et de 1901. M. Bennett, dans sa campagne d'Oxford-nord et de London, dénonçait les écoles confessionnelles à bouche que veux-tu. Leurs noms servent encore de cri de ralliement à ceux qui dénoncent Mgr Sbarretti et l'épiscopat catholique, mais eux-mêmes ont apparemment mis un peu d'eau dans leur vin. Ils demandent simplement à faire décider par les tribunaux la légalité des clauses scolaires des lois d'autonomie ; ils se refusent à dire ce qu'ils feront dans le cas où le Conseil Privé déclarerait ces clauses nulles ; ils ne veulent point déclarer s'ils aboliraient les quelques vestiges d'écoles catholiques qui restent dans l'Ouest.

Or que répond aux conservateurs M. Walter Scott, le premier ministre de la Saskatchewan, dont le manifeste doit indiquer le ton général de la campagne libérale dans les deux provinces ? Tout simplement ceci : La proposition Haultain ne pourra jamais donner aux catholiques moins que leur accordent les lois d'autonomie ; elle risque de leur donner beaucoup plus.

Voici le texte même de ses déclarations, telles que formulées dans un manifeste signé et publié dans toute la presse libérale de l'Ouest, notamment dans le *Leader*, de Regina, son organe personnel et le *Manitoba Free Press* :

" En vertu des Ordonnances des Territoires du Nord-Ouest, nos écoles séparées ne sont pas des écoles confessionnelles, elles sont réglementées et administrées par le gouvernement absolument comme des écoles publiques. Même, en ce qui a trait à l'Instruction religieuse, permise de 3.30 à 4 heures, aucune distinction n'est faite entre les écoles séparées et les écoles publiques, le privilège est le même pour toutes. La constitution, en ce qui regarde l'éducation, présente cet avantage indiscutable que nous savons exactement où nous en sommes et quelle espèce d'écoles séparées nous avons. Le parti libéral de la Saskatchewan s'engage à ne pas toucher à ce système, à ne rien faire qui puisse porter atteinte à son caractère national, à ne pas permettre le contrôle d'une confession religieuse quelconque sur aucune école de la province.

" M. Haultain s'est-il engagé à soumettre aux tribunaux un *test case* contre la clause de l'Acte relative aux écoles ? A obtenir pour la province le

contrôle absolu de ses écoles ? Pas du tout. Le contrôle exclusif de l'éducation par les provinces n'est ni la lettre ni l'esprit de l'Acte de la Confédération. Ce que veut M. Haultain, à son dire, c'est que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord s'applique aux nouvelles provinces mot pour mot. De fait, s'il réussissait devant les tribunaux, le résultat serait l'insertion dans l'Acte de la Saskatchewan de la clause 93 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord qui dit ceci :

" La Législature aura le pouvoir exclusif de faire, dans et pour la province, des lois relatives à l'éducation, à condition que rien dans ces lois ne prive la minorité catholique des privilèges dont elle jouissait en vertu de la loi dans la province au moment de l'union. "

" Comparez ceci avec la clause contenue maintenant dans l'Acte de la Saskatchewan, laquelle est claire et précise. Vous ne pouvez pas dire, et M. Haultain lui-même ne peut pas dire quelle espèce d'écoles nous imposerait la clause 93 ? Les mots " en vertu de la loi dans la province, au moment de l'union " nécessiteraient de nouveaux procès pour en faire déterminer le vrai sens et il est très probable que, à la fin, la Saskatchewan se trouverait obligée, non seulement de permettre l'existence d'écoles séparées, mais encore de donner aux confessions religieuses diverses le contrôle sur ces écoles. Ni M. Haultain, ni aucun être vivant n'ose dire que cela ne serait pas le résultat qu'on obtiendrait en substituant la section 93 à la clause actuelle. La question à laquelle vous avez à répondre se résume donc à ceci : la province de la Saskatchewan peut-elle courir le risque de détruire le système national actuel, le système non-confessionnel, et de rétablir le double système confessionnel qui a été aboli en 1892 ? Je défie M. Haultain de nier que son procès, s'il réussit, n'aura pas pour effet d'obliger la Saskatchewan à rétablir les écoles séparées confessionnelles. A tous les points de vue, n'est-il pas plus sûr et meilleur de conserver une clause d'éducation qui sauvegarde notre système actuel non-confessionnel et satisfaisant pour tout le monde, plutôt que de courir avec la section 93, le risque de voir la province obligée de permettre l'établissement d'écoles confessionnelles du genre de celles d'Ontario ? "

Plus loin, M. Scott raconte qu'il a été, avec M. Sifton, l'un de ceux qui ont forcé M. Laurier à abandonner la première clause 16 pour se rallier au fameux amendement Fielding et le *Leader*, organe personnel du nouveau premier ministre de la Saskatchewan, après avoir rappelé le texte des diverses ordonnances, depuis celle de 1886 qui garantissait l'existence de véritables écoles catholiques, dirigées par les catholiques eux-mêmes, jusqu'à celles de 1901, ajoute, dans son numéro du 4 octobre :

" Les libéraux demandent le maintien du régime actuel, ni plus ni moins.

" Le parti Haultain demande l'application de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord qui, ainsi qu'il est clairement démontré ci-dessus, ne peut ne nous donner moins de " privilèges de la minorité " que nous n'en avons maintenant, mais pourrait nous imposer de beaucoup plus considérables " privilèges de minorité " et enlever à l'Etat le contrôle des écoles.

" Which is best ? "

D'autre part, M. Calder, ministre de l'Instruction publique dans le cabinet Scott, disait à Regina, le 7 octobre 1905, dans une réunion où il parlait

aux côtés de M. Scott lui-même (1), et après avoir rappelé que l'Etat a le contrôle absolu de toutes les écoles, publiques et séparées :

« Nous avons un programme de matières à enseigner, et le travail fait dans toutes nos écoles est absolument le même. Sujets et méthodes sont absolument identiques. Les instituteurs ont les mêmes brevets et doivent passer les mêmes examens. Protestants et catholiques doivent également suivre les cours de notre école normale à Regina, et l'ont fait depuis des années comme vous le savez tous. Toutes les écoles se servent des mêmes manuels, à l'exception de deux livres pour les écoles primaires, lesquels sont facultatifs ; mais, de fait, CES LIVRES NE SONT POINT EMPLOYÉS, car ils sont surannés. Les écoles séparées et les écoles publiques sont conduites de la même façon, exactement... Nous avons un système d'écoles séparées de nom, DE NOM SEULEMENT. »

Il déclarait, en plus, qu'il n'existe à l'heure actuelle que quatre ou cinq écoles séparées dans toute la province de la Saskatchewan.

Et c'est après cela que l'on voudrait nous faire considérer M. Scott et ses amis comme les champions de la justice et de la générosité !

Nous sommes déjà traités comme des parias, et c'est infiniment triste ; n'y ajoutons pas le suprême ridicule de baiser la main qui nous frappe !

(1) Voir le *Leader* du 11 octobre 1905.

### CES \$50.000

Le gouvernement provincial a fait augmenter de \$50.000 le budget de l'Instruction publique, et nous l'en félicitons.

Mais nous désirerions savoir comment et par qui sera faite la distribution de ces \$50.000.

Le gouvernement les remettra-t-il au Conseil de l'Instruction publique ou se réserve-t-il de les distribuer lui-même ?

### LES ECOLES PUBLIQUES DU MANITOBA

La *North West Review* du 7 octobre dit des écoles publiques du Manitoba : « Elles sont pénétrées d'une atmosphère protestante, les manuels historiques et les explications des maîtres protestants sont indiscutablement protestants, et fréquemment insultants pour les catholiques. Le ton général de toutes ces écoles, quand les maîtres sont protestants, est anti-catholique avec une teinte de mépris ». Notre confrère, établissant ensuite une comparaison entre les écoles de la province de Québec et les *public schools* du Manitoba, ajoute : « Les matières profanes, loin qu'elles en soient presque exclues, y sont enseignées avec beaucoup plus de soin (dans les écoles de Québec) que dans la plupart de nos écoles publiques, parce que les professeurs y sont moins gravement embarrassés par des fantaisies pédagogiques aussi nouvelles que peu fondées et par une multitude de matières inutiles (*educational frills*). Les enfants catholiques de la province de Québec lisent et écrivent mieux leur langue, la connaissent plus et savent mieux sa grammaire que la plupart des élèves de nos écoles publiques. »

## Avant la bataille

Les partis politiques anglais se présentent à la grande bataille électorale. La session prochaine est la dernière du présent parlement, et tout indique qu'elle sera passionnante. Elle mettra sans doute aux prises les théoriciens et les adversaires du libre échange intégral, mais c'est la question irlandaise qui provoquera vraisemblablement les plus vifs débats. La défaite électorale du gouvernement paraît certaine, la politique chamberlainiste est à la baisse, il semble que M. Balfour tienne à mettre au premier plan la question irlandaise, et pour une double raison : les unionistes, absolument divisés en matière de réforme fiscale, sont unanimes à combattre les revendications irlandaises, tandis que les libéraux, tous libres échangistes, diffèrent profondément d'opinion sur le problème du *Home Rule*.

Aussi peut-on dès maintenant affirmer que le premier ministre continuera sa politique de bascule sur la question fiscale, s'efforcera par tous les moyens d'empêcher la dislocation de son parti, et le mènera à l'assaut de la forteresse nationaliste, tout en cherchant à rompre l'élan de ses adversaires.

Il est assez difficile de prédire l'effet de cette tactique sur les libéraux ; quant aux Nationalistes, rien ne leur plaît tant qu'une belle bataille. Cela satisfait l'instinct combatif de la race et assure leur succès aux prochaines élections. Liés par une discipline de fer, empêchés par leur titre même d'aspirer aux fonctions ministérielles, dirigés par le premier tacticien parlementaire de l'Europe, rompus à toutes les formes de la bataille politique, ils constituent, malgré leur petit nombre, le plus magnifique corps d'oppositionnistes qu'il y ait au monde.

Dans une réunion récente, le bureau de direction de l'*United Irish League* a décidé la tenue d'une grande convention nationale qui devra se réunir d'ici la fin de décembre ; il s'est efforcé, en même temps, de consolider la situation de Redmond en dénégant toutes les tentatives de scission, de quelque prétexte qu'elles se couvrent. L'assemblée a réitéré les protestations de l'Irlande contre le refus de l'autonomie législative, contre l'excès et la disproportion des impôts qui écrasent l'Irlande au bénéfice du contribuable anglais, contre le refus de subventions à une université nationale irlandaise, contre l'administration du système scolaire par une commission « irresponsable, nommée par un gouvernement étranger, anti-nationale dans sa composition, dépourvue de sympathie envers les idéaux du peuple irlandais et formée d'hommes sans compétence spéciale en matière scolaire, » etc. Mais c'est la réforme de la loi agraire et le remaniement projeté des circonscriptions électorales qui intéressent le plus vivement, à l'heure actuelle, le parti nationaliste.

La récente assemblée de Dublin a déclaré, sur proposition de M. John Dillon, l'ancien chef du parti, qu'à raison, dans une certaine mesure, des défauts mêmes de la loi, à raison surtout de la façon dont elle a été appli-

quée sous la direction de Dublin Castle et de la Trésorerie britannique, la loi agraire de 1903 a eu pour effet de hausser sans cause réelle et de façon désastreuse, le prix du sol en Irlande et a été absolument inapte à réaliser quelques-uns de ses objectifs principaux. C'est pourquoi les Irlandais réclament certaines modifications dans le texte actuel de la loi et dans l'esprit surtout qui préside à son administration, c'est pourquoi ils continuent de réclamer, d'une façon générale, l'abolition en Irlande du système seigneurial par la vente, universelle et obligatoire, de toutes les terres appartenant aux seigneurs.

Voilà pour la question agraire. Quant au remaniement des circonscriptions électorales, la situation est aussi tendue. On sait que le projet Balfour, basant la représentation sur la population, diminuerait d'une vingtaine de sièges la députation irlandaise. Les Nationalistes prétendent que ce serait là une violation du Traité d'Union qui leur garantit un minimum de cent sièges. On n'a point voulu, disent-ils, nous accorder plus que cela, alors que notre population nous eût donné droit à deux cents sièges, il serait atroce, aujourd'hui, de nous appliquer le principe de la représentation basée sur la population. D'ailleurs, c'est à l'abominable politique suivie par l'Angleterre que nous devons la diminution de notre population.

Redmond a fait reculer M. Balfour, lors de la dernière session, en le menaçant d'une obstruction à outrance, mais le premier ministre a promis de revenir à la charge. Le grand leader nationaliste se prépare à une lutte sans merci. On lui a publiquement conseillé, dans le cas où le gouvernement anglais persisterait dans son projet, de déclarer que la violation de cet article du Traité d'Union annule tout l'acte et de convoquer en Irlande un parlement autonome. Osera-t-il aller jusque là ?

\* \*

Il est clair tout de même que la question fiscale sera mise sur le tapis, en dépit des efforts du gouvernement. Les oppositionnistes tiennent trop à ce magnifique atout. M. Asquith déclare que les libéraux sont en faveur d'une large autonomie coloniale et Lord Ripon vient d'affirmer à Liverpool « que réunir une conférence coloniale dans les circonstances actuelles, constituerait un scandale grave et serait virtuellement exploiter les colonies dans un but électoral. » Il répète que les libéraux n'accorderont aucune préférence sur les produits alimentaires. La refonte du tarif canadien intéressera certainement beaucoup le parlement et les hommes politiques d'Angleterre.

Personne ne doute de la défaite du cabinet Balfour aux prochaines élections, (1) et les chamberlainistes même paraissent la désirer, car, disent-ils, débarrassés des responsabilités du pouvoir, nous pourrions librement mener notre campagne, et mieux vaut un parti diminué que divisé.

La maladie de Lord Spencer, le chef

(1) La dernière élection partielle vient de se terminer par la victoire d'un libéral dans une circonscription où ce parti n'avait point osé présenter de candidat depuis 1892.

du parti libéral à la Chambre des Lords, laisse le champ libre à Sir Henry Campbell Bannerman, le leader aux Communes. C'est lui qui sera chargé de constituer le prochain cabinet anglais. Lord Rosebery, en dépit de son talent, ne paraît avoir aucune chance d'occuper à nouveau le premier poste.

Sir Henry Campbell Bannerman est un *Home Ruler* ; il a promis, advenant son accession au pouvoir, d'abolir l'*embargo* — (c'est-à-dire l'obligation d'abattre dans un laps de temps très court et au port d'arrivée, tout animal exporté en Angleterre) — qui frappe actuellement le bétail canadien.

## PETITES NOTES

Les morts récentes : MM. Stephen Tobin, ancien maire et ancien député d'Halifax ; M. le docteur Buller, professeur à McGill et oculiste de grande réputation ; M. Arthur Turcotte, notaire à Montréal, ancien procureur général dans le cabinet Mercier, ancien président de l'Assemblée législative ; le prince Troubetskoy, l'un des chefs du mouvement réformateur en Russie ; Sir Henry Irving, le fameux acteur anglais ; Mgr Géraud Bray, de la Congrégation des Lazaristes, vicaire apostolique du Kiang-si septentrional, décédé en Chine, à 80 ans, après quarante-sept ans d'un apostolat glorieux en Mongolie et en Chine ; M. Joseph Robillard, ancien député de Berthier à la législature provinciale ; le sénateur canadien Fulford.

L'inauguration de la « salle Loyola » (35 rue d'Auteuil) dans la nouvelle maison destinée aux œuvres dirigées par les RR. PP. Jésuites, se fera mardi soir, le 24 octobre, sous le bienveillant patronage de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec.

M. Chapais y fera une conférence qui sera suivie d'une séance dramatique et musicale.

Portes ouvertes à 7.30 hrs ; séance à 8 hrs précises. Admission : 50 cts. Tous les sièges sont réservés.

Le plan de la salle est exposé chez M. A. Lavigne, 68 rue St-Jean.

M. Arthur Sauvé vient de prendre officiellement la direction de la *Nation*, de Saint-Jérôme.

Le Souverain Pontife a fait publier le nouveau catéchisme obligatoire dans la province de Rome. Il se compose de trois parties. La première comprend les notions de la religion chrétienne pour les enfants en bas âge et ne coûte que f. 0.03, soit trois-cinquièmes de sou. La seconde partie est un court catéchisme. C'est la première partie de l'abrégé de la doctrine chrétienne pour les classes inférieures et coûte 0,10, deux sous. Le grand catéchisme, seconde partie du précédent, est destiné aux classes supérieures et coûte 0,35, sept sous. Une quatrième partie, qui est unie aux trois précédentes, est consacrée à une courte histoire de la religion divisée en histoire de l'Ancien et du Nouveau testament. Elle se termine par les prières du matin et du soir, et la manière de répondre à la sainte messe. Les trois catéchismes réunis forment un ensemble de 404 pages in 16 et coûtent 0,50, dix sous.

Politique mondiale :

On signale quelques désordres en Russie. Les libéraux de Cuba abandonnent la lutte présidentielle. La scission suédo-norvégienne est un fait officiellement accompli. La France prépare une démonstration navale contre le Venezuela. Républicains et démocrates ont choisi leurs candidats à l'élection municipale de New-York. M. Jerome, le chef du parquet, fait une campagne personnelle, en dehors de tous les partis.

## AUTOUR DU TEMPLE

**Les Francs-Maçons et l'Enseignement** } Au dernier convent maçonnique français, les FF.: ont voté le monopole de l'enseignement attribué à l'Etat. Or comme l'Etat français, d'après un mot prononcé au convent de 1898 par le F.: Geyer, c'est la Franc-Maçonnerie, il s'ensuit que la Maçonnerie devrait avoir le monopole de l'instruction publique. N'est-ce point la réédition, sous une autre forme, des paroles prononcées en 1854 par le grand maître belge Verhaegen : " Les questions à l'ordre du jour sont : l'éducation du peuple et l'enseignement public qui doivent relever de l'Etat dans leur organisation, et, par l'Etat asservi, relever de la mystérieuse influence maçonnique... ? "

**Les FF.: italiens et le Pape** } Les FF.: italiens sont très ennuyés des projets d'organisation catholique formulés par le Pape dans sa lettre aux évêques d'Italie. Aussi, le 20 septembre, anniversaire de la prise de Rome, le grand maître du Grand Orient d'Italie, Ettore Ferrari, leur adressait-il un manifeste flamboyant où il conviait tous les FF.: à l'extermination du cléricalisme et des cléricaux. Nous citons cette pièce presque en entier pour renseigner nos lecteurs sur la mentalité des maçons italiens :

" Depuis longtemps, tous les esprits éclairés de la société laïque ont confirmé et défendu nos doctrines de liberté de conscience et de libre-pensée, ainsi que l'idée d'absolue et inaliénable souveraineté de l'Etat. Il faut que retentisse aujourd'hui, en Italie, un cri d'alarme pour signaler le péril résultant de la nouvelle attitude du Vatican qui, désormais impuissant à combattre, feint de reconnaître l'intégrité de la patrie, soutenu par les faux libéraux d'hier, répand son influence dans tous les centres de l'activité italienne, et, trompant les ingénus, tente de préparer à la nation les tristes jours des peuples déchus.

" Celui qui dit que le péril est passé est un fou ou un trompeur. Au delà des Alpes, une lutte longue, tenace et enfin victorieuse a rompu le joug de la servitude cléricale. En Italie, le cléricalisme a, au contraire, été rendu plus audacieux, en raison des renforts que lui ont apportés de l'étranger les immigrations des religieux cherchant un asile pour nous et déjà prêts à l'attaque : il utilise les terreurs conservatrices et, par ses manœuvres insidieuses, il menace d'étouffer toute libre aspiration.

" Le 20 septembre est la date où s'ouvre une ère de véritable et grandiose renouvellement moral et politique. Devant le pays et devant l'humanité, il signifie non seulement la chute du pouvoir théocratique, mais aussi la délivrance de l'esprit humain et la revendication de l'indépendance de la société laïque.

" La réaction liberticide qui s'organise au sein des comités catholiques nous montre les prodigieuses ressources qui lui restent et les immenses moyens qu'elle a d'attirer et de retenir dans ces nombreux filets les enfants de la patrie italienne. A cela les Italiens répondront en montrant qu'ils en possèdent d'autres, en manifestant une répulsion instinctive et en opposant une résistance acharnée.

**M. Roosevelt et le Grand Orient de France** } Le Temps, de Paris, journal républicain opportuniste, publiait sans commentaire, dans son numéro du 30 septembre, la correspondance suivante :

Paris, 2 septembre 1905  
Monsieur Roosevelt, président Etats-Unis, Oyster-Bay (U. S.).

Le Grand Orient de France a l'honneur de vous adresser ses plus vives félicitations pour le service éminent que vous venez de rendre à l'humanité.

La franc-maçonnerie est heureuse de voir triompher, grâce à un de ses fils les plus illustres, ses grands principes de paix et de fraternité.

Le président du Conseil de l'Ordre,  
LAFFERRE, député.

Département d'Etat,  
Washington, 6 septembre 1905  
Monsieur,

Le président m'a chargé de vous remercier de l'aimable télégramme que vous lui avez envoyé récemment de la part des francs-maçons de France, au sujet de ses efforts pour amener la paix dans l'Extrême Orient.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

F. B. LOOMIS, secrétaire.

**Les Francs-Maçons de l'Alberta** } Une dépêche à la Gazette de Montréal, en date du 13 octobre, annonce que les Francs-Maçons de la nouvelle province de l'Alberta qui jusqu'ici relevaient de la Grande Loge du Manitoba, viennent de se constituer en Grande Loge distincte. Les dignitaires du nouveau groupe sont les FF.: Dr MacDonald, Calgary ; H. Kelly, Medicine Hat ; E. N. Brown, Calgary ; J. J. Duigman, Edmonton ; (Rév.) Clivers, Lethbridge ; (Rév.) J. Huitcliffe, Red Deer ; J. T. MacDonald, Calgary ; A. R. Dixon, Edmonton ; C. E. Smyth, Medicine Hat ; W. S. Scott, Dr Braithwaite et T. Tweed. Ces trois derniers ont été nommés *past grand masters*.

## LE CONGRÈS DES AMÉRICANISTES

M. Alphonse Gagnou, trésorier de la commission d'organisation du prochain congrès international des Américanistes (qui siégera à Québec du 10 au 15 septembre 1906) nous communique les notes suivantes :

Ce Congrès porte d'abord le nom de Congrès international, parce qu'il convie à ses sessions les linguistes, les ethnographes et les archéologues des deux mondes, le complément Américanistes signifiant que l'on ne s'occupe à ces assises scientifiques que d'études relatives à l'Amérique, et en particulier à l'Amérique antécolumbienne. De fait, il n'est pas question de l'Amérique moderne à ces congrès, ce qui exposerait leurs membres à parler de politique. L'unique but de cette société est donc de provoquer des études, des recherches sur l'Amérique des temps de sa découverte ou antérieurs à Christophe Colomb, d'éveiller l'attention publique pour tout ce qui a trait à l'histoire des aborigènes de notre continent, et, enfin, de mettre en rapport tous ceux qui s'intéressent à ces études.

Voici, par exemple, les matières sur lesquelles devront porter les travaux du prochain congrès :

a) les races indigènes de l'Amérique, leur origine, leur distribution géographique, leur histoire, leurs caractères physiques, leurs langues, leurs civilisa-

tion, mythologie, religion, leurs mœurs et coutumes.

b) les monuments indigènes et l'archéologie de l'Amérique.

c) l'histoire de la découverte et de l'occupation européenne du Nouveau-Monde.

Ce sont là les grandes lignes du programme. Des travaux relatifs à la date du peuplement de l'Amérique, aux questions de l'autochtonisme, de l'homogénéité ou de la pluralité des races américaines, etc., etc., sont tout à fait dans l'esprit des études de l'Américanisme.

Le fait d'être membre de cette Association n'oblige pas à présenter des travaux ; mais le titre de membre donne droit d'assister aux séances, de voter dans les délibérations du Congrès, de prendre part aux décisions générales arrêtées par celui-ci, aux fêtes qui sont données en l'honneur des congressistes, et de recevoir gratuitement le volume qui est publié après la tenue du Congrès et qui renferme les Mémoires qui ont été lus aux séances.

Tous les gouvernements, les sociétés de géographie et autres corps savants et littéraires du monde ont toujours tenu à honneur de se faire représenter par des délégués à ces assemblées scientifiques.

Le Congrès international des Américanistes a été fondé en France en 1875, et a tenu sa première session, cette même année, dans la ville de Nancy, sous la présidence de feu M. le baron de Dumast et la direction de M. Lucien Adam. Le Congrès a siégé depuis tous les deux ans dans les principales villes d'Europe et d'Amérique : Luxembourg, Bruxelles, Madrid, Copenhague, Turin, Berlin, Paris, Huelva, Stockholm, Mexico, New-York et Stuttgart.

## Les Revues

*Cosmos*, revue des sciences et de leurs applications. Paris, 5 rue Bayard. 25 francs par an. Sommaire du 30 septembre.

Tour du monde. — Association séismologique internationale. Le café est-il diurétique ? La valeur en argent d'un homme. Un nouveau méfait de l'électricité. La température des tunnels métropolitains. La navigation sur le Rhin entre Strasbourg et Bâle. Impression chimique des fibres du bois sur la plaque sensible. Un nouveau stéréoscope. Automobilisme et télégraphie. Un concours musical dans l'antiquité.

Correspondance : A propos du gui de l'acacia.

Nouvelle lampe électrique de sûreté ; A l'Exposition internationale de Liège (suite), B. Latour ; Des matériaux réfractaires, Morel ; La falaise du cap de la Hève, P. Combes ; Notes sur l'utilisation de l'électricité atmosphérique, A. Nodon ; Les irrigations en Egypte et le barrage d'Assouan, R. Bonnin ; Emploi de l'acétylène pour la destruction des insectes des champs, F. Marre ; La Percée du Petit-Saint-Bernard, E. Maison ; Nouveau régulateur à ailettes, système Albert Jagot ; Statistique téléphonique mondiale, L. Fournier ; La forme sinusoïdale du courant alternatif (suite), P. de Vrégile ; Sociétés savantes ; Académie des sciences. Association française pour l'avancement des sciences ; Bibliographie.

*L'Enseignement Primaire*. Sommaire de la livraison d'octobre :

Nouveautés pédagogiques ; Conseils professionnels ; Un mot d'avis ; Pédagogie : De l'emploi du temps dans une école élémentaire à un seul maître, C.-J. Magnan ; Mode d'enseignement ; Du par cœur à l'école ; Hygiène scolaire : ventilation, Dr J.-I. Desrochers ; Documents scolaires : Convention de

Nicolet : Discours d'ouverture, l'hon. P.-B. de la Bruère ; Conférence sur l'enseignement du catéchisme, M. l'abbé Ed. Baril ; Vœux et résolutions adoptés par les Inspecteurs d'écoles catholiques ; La sensibilité : conférence de M. l'abbé N. Dubois ; Programme de l'enseignement primaire du dessin, J. Paradis ; Documents officiels : Bureau central : liste des candidats diplômés (*degré élémentaire*) ; Comité catholique : Compte-rendu de la session d'automne ; Méthodologie : L'enseignement de la rédaction à la petite école, H. Nansot ; Arithmétique, J. Ahern ; Histoire du Canada, (6e causerie), C.-J. M. ; Compositions d'élèves ; Enseignement pratique : Instruction religieuse ; Langue française ; Enseignement anti-alcoolique ; Mathématiques : Arithmétique ; Problèmes agricoles ; Géométrie ; Langue anglaise ; Le Cabinet de l'Instituteur ; Bibliographie.

Illustrations : A. N. Morin, Daulard, L'ivrogne, Manoir de Jacques Cartier à Limoilou. C. J. Magnan, Directeur-Propriétaire, Boite 162, H.-V. Bureau : 30, rue Garneau, Québec.

*Etudes*, publiées par les PP. de la Compagnie de Jésus. Sommaire du numéro du 20 septembre 1905 :

Le chef de Sainte Agnès au trésor du " Sancta Sanctorum ", par Florian Jubaru ; Un cas de scepticisme, par Joseph Ferchat ; " Le Nez de Cléopâtre, s'il eût été plus court... ", par Félix Heaura ; Nations protestantes et nations catholiques, par Yves de la Brière ; " Le Secret de la F.-M. ", par Victor Loiselet ; Autour du catholicisme, par Lucien Roure ; Revue des livres : Notes bibliographiques ; Evénements de la quinzaine ; Table du tome 104.

*Le Mois Littéraire et Pittoresque*. Sommaire de la livraison d'octobre :

La Vocation des Gray, nouvelle, par Roger Duguet ; Le Chansonnier Frédéric Bérat, par Edward Montier ; La Gravure à l'eau-forte, par Gaetan Guillot ; A travers les Musées : la Salle Ziem au Musée municipal de Paris ; Fin septembre, causerie, par Emile Faguet, de l'Académie française ; La Ruche, poésie, par Arsène Vermeuzou ; Déserteurs, poésie, par Ch. Audic ; Les deux Voies, roman (suite), par D.-M. Lacombe ; L'Arme des guerres navales futures, par Fernand Noat ; Une grande ville inconnue en pleine Allemagne : Hanovre, par A. Coutet ; Le Dimanche des humbles à Paris, par L.-G. Hamon ; Causerie littéraire : La pauvre Mademoiselle, par Gabriel Aubray ; Pages oubliées : Louis Veillot, par Arsène Houssaye ; Contre la prose, par Louis Veillot ; L'Empereur Maximilien, par le général Pierron, avec 1 portrait ; Portraits : Ernest Daudet, par J. A. ; Variétés scientifiques : Les Champignonnières parisiennes, par Jacques Boyer, avec 8 photographies ; L'Esprit en France et à l'Etranger, 4 reproduction ; Annexes et suppléments : Album musical du Mois : Je vous salue, paroles de Raymond de Caux, musique de Jane Vieu ; Les Nouveaux Livres, Concours de Genre, Mode, etc.

Abonnements : France : un an 12 francs ; le numéro, 1 franc. — Etranger : un an, 14 francs ; le numéro, 1 fr. 25. Il n'y a pas d'abonnements d'une durée inférieure à un an, mais ils peuvent partir de n'importe quel mois.

## A nos abonnés

La date qui suit, sur l'adresse du journal, le nom de l'abonné est la date d'expiration de l'abonnement et sert de reçu. Tout abonnement est payable d'avance.